

Image not found or type unknown



Deuxieme femme au Maroc

Par **Rusla**, le **18/06/2020** à **19:35**

Mon mari est de nationalite marocaine et veut eposer deuxieme femme au Maroc. Est-ce que il a le droit? On est marier en France. Comment je peux l'empecher?

[quote]

les conditions générales d'utilisation du site indiquent que les messages doivent comporter des formules de politesse !!

[/quote]

Par **youris**, le **18/06/2020** à **20:44**

bonjour,

dès l'instant ou vous avez épousé un homme ayant la nationalité d'un pays qui autorise la polygamie (jusqu'à 4 femmes), vous avez accepté que votre mari ait plusieurs épouses.

vous pouviez éviter cette situation de polygamie par une convention avec votre mari interdisant cette pratique (article 40 de la moudawana).

salutations